

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Bond

<https://www.cadre21.org/membres/ca425110413c37d00d748028>

Date d'obtention : 2020-10-07 18:18:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous ne devons en aucun cas regarder les photos. Aussitôt qu'il est question de photos ou de contenu possiblement pornographique il est impératif d'utiliser la trousse sexto. De plus, la trousse est une manière rapide et sécuritaire de prendre en charge la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de prendre en charge l'élève et d'aider le service de police à régler la situation rapidement. En plus, avec la grille de questions, il sera simple de poser les bonnes questions et d'être neutre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder les photos et d'apporter le soutien adéquat grâce à la trousse.